

PERSONNE EXPOSÉE AUX RISQUES LASER

(Session spécifique ERP - NIV2)



Établissement Recevant du Public (spectacle)

Depuis les années 80, les lasers sont couramment utilisés pour animer des spectacles ou des concerts en intérieur comme en extérieur. Or la réglementation fixe des limites dans l'usage et l'exploitation de ces matériels. Il est notamment demandé que les personnels soient formés à la sécurité laser. Ce module répond parfaitement à la réglementation et a été construit pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) mettant en œuvre des systèmes laser.

La maintenance et le réglage sont les premières causes d'accident sur les systèmes laser industriels. Plus que tout autre, les Techniciens sont exposés et donc directement concernés par les règles dictées par les normes en vigueur.

NOUVEAU



VISIO

PROGRAMME

Principe et propriété de l'émission laser
Les applications courantes du laser
Le risque optique : les effets biologiques
Risques associés à la mise en œuvre
d'un laser dans un ERP
Réglementation et normalisation pour les ERP
Les limites d'exposition
Mesures de prévention et protection :
Les principes généraux de protection
Les protecteurs contre le rayonnement
La maintenance : facteur aggravant
Analyses des risques
Contrôle des connaissances

RÉFÉRENCES

Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
Arrêté R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
Arrêté du 11 décembre 2009
Normes NF EN 60825-1
Normes NF EN 60825-3



SE.2ERP



DATE
20 au 22 Avril 2022



DURÉE
1,5 jour / 10,5 h



PRIX / PERSONNE
792,00 € HT
dont frais CNSO : 12 € HT



STAGE
Visio (présentiel sur demande)



PUBLIC CONCERNÉ

- Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Cette personne est responsable de sa propre sécurité.
- Techniciens, régisseurs de systèmes laser. Personne susceptible d'être exposée à un faisceau laser.



OBJECTIFS

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Respecter et analyser les consignes de sécurité propre aux ERP.
- Adapter les moyens de protection et de prévention.
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires dans un ERP.
- Connaître et appliquer la réglementation.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- En distanciel (VISIO ZOOM ou TEAMS).
- Exposé théorique avec support informatique.
- Vidéo, analyse d'une installation.



VALIDATION

- Inscription au fichier CNSO, des habilitations laser
- Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.
- Remise d'une attestation de formation niveau PERL